UPMC PARIS

cnrs dépasser les frontières

Instituts thématiques Inserm

Institut national de la santé et de la recherche médicale

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2013-100/JCH/DR

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 27 février 2013
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n°2009-129
créant l'Unité Mixte de Recherche U 975 et nommant Monsieur Bernard ZALC directeur ;

Vu la décision n°2011-132
modifiant les articles 1 et 2 de la décision n°2009-129 ;

Vu la décision n°2012-149
prolongeant l'Unité Mixte de Recherche U 975 et prorogeant le mandat de Monsieur Bernard ZALC ;

DECIDENT

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche U 975 intitulée « Centre de Recherche en Neurosciences de la Pitié-Salpêtrière » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 2 : Monsieur Bernard ZALC est reconduit dans ses fonctions de directeur de cette unité jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2013.

Le Président-directeur général de l'Inserm	Le Président de l'Université Pierre et Marie Curie	Le Président du C.N.R.S.
Pr André SYROTA	**Pr Jean CHAMBAZ**	**Pr Alain FUCHS**